

Commune Groslée-Saint-Benoit/Service de garderie

☎ 04.74.39.70.94

✉ mairie-gsb01@orange.fr

Règlement garderie de Saint-Benoît

Rentrée scolaire 2024/2025

La commune de Groslée-Saint-Benoit met à disposition des familles un service de garderie. Les enfants sous la surveillance des agents sont sous la responsabilité de la commune. Le service est facultatif et soumis à inscription préalable pour les enfants propres et dès qu'ils ne portent plus de couche.

Tarif depuis le 01 septembre 2023 : (sous réserve d'évolution tarifaire ultérieure soumis au Conseil Municipal).

Matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h20 : 1 €

Après-midi de 16h30 à 18h30 : 2€

Journée (matin + après-midi) : 2.50 €

Garderie Midi (mise en situation de repas avec un projet d'accueil individualisé) : 1,00 €

Je renvoie le dossier d'inscription complet **avant le 26 juillet 2024 en mairie.**

1. Je complète la fiche de renseignements,
2. Je joins une attestation d'assurance,
3. Je lis, signe le règlement avec mon enfant.

1 : ACCÈS EN LIGNE-RÉSERVATIONS

Je n'ai jamais inscrit mon enfant en garderie :

Je reçois un lien envoyé par le service périscolaire géré par la mairie pour créer mon compte.



J'utilise le service de réservation en ligne :

1. Je me connecte au portail « monespacefamille ».
2. Je saisis les plages de réservation souhaitées pour la garderie pour les semaines suivantes,

Aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai,

Par exemple, je peux réserver jusqu'au dimanche 01/09/2024 pour le ou les jours suivants.

Si je souhaite inscrire mon enfant à la garderie du matin, je coche l'onglet **MATIN**, je valide,

Si je souhaite inscrire mon enfant à la garderie de l'après-midi, je coche l'onglet **APRES-MIDI**, je valide,

Si je souhaite inscrire mon enfant à la garderie du matin et de l'après-midi, je coche l'onglet **JOURNÉE**, je valide

⚠ **Date limite : Tous les jours à 23h59 pour le ou les jours suivants.**

3. Je valide mon panier.

J'utilise ce service, je m'engage à régler ma facture dans les délais impartis.



2 : PAIEMENT

Toute garderie réservée reste facturée.

Un mail vous informe de la mise en ligne de la facture.

1. J'ai 15 jours pour payer ma facture en ligne,
Par exemple, une facture publiée le lundi 30/09/2024 devra être réglée avant le mardi 15/10/2024 à 23h59.
2. Je me connecte à mon espace, je vais dans l'onglet mes factures en cours,
3. Je coche la facture à régler et procède au paiement,
4. Un ticket de confirmation de paiement sera reçu sur votre boîte mail.
5. Règlement en ligne par carte bancaire,
6. Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public
7. Les règlements en espèces ne peuvent être acceptés.
8. La régie est close, transmise au service comptable d'OYONNAX.

J'ai reçu un mail de rappel de délai de paiement 48 heures avant la date limite.



Je n'ai pas respecté les délais de paiement.

1. Je n'ai plus accès à mon compte.
2. J'attends l'avis de somme à payer émanant du Centre de gestion comptable d'Oyonnax, reçu par voie postale.
3. J'effectue mon règlement dès réception du présent avis par virement ou envoi d'un chèque postal à Oyonnax, adresse figurant sur l'avis reçu.

L'accès à mon compte sera à nouveau possible dès que la mairie sera avisée de l'encaissement par le Centre de gestion d'Oyonnax. Ce délai de prise en compte du règlement peut être assez long, jusqu'à 1 mois. Sur cette période je n'ai plus accès au service de réservation.

3 : CAS PARTICULIERS

Mon enfant présente une allergie,

1. Je dois fournir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en mairie,
2. J'apporte une trousse médicale gardée en garderie sous clés,
3. L'ASEM applique les conseils prescrits sur le PAI.

Mon enfant est malade, se blesse pendant la garderie,

1. L'ASEM alerte les services de secours 15 ou 18, la famille et la mairie.

Je vais être en retard pour récupérer mon enfant,

1. Je contacte l'ASEM au plus tôt au 04.74.39.74.28,
2. Je lui précise l'identité de la personne qui viendra récupérer mon enfant, personne devant être notée sur la fiche de renseignements.

Mon enfant est malade,

1. Je signale son absence en mairie.
Par exemple, mon enfant est malade le lundi, je préviens la mairie. La garderie ne me sera pas facturée.
2. Je me connecte à mon espace famille pour enlever les garderies réservées le temps que mon enfant se rétablisse.

RÈGLES DE VIE A RESPECTER PAR LES ENFANTS

1. Je fréquente la garderie,
2. Je respecte l'ASEM qui m'encadre durant la garderie,
3. Je respecte les consignes données pour la sécurité de nous tous,
4. Je respecte mes camarades.



J'ai lu et j'accepte les conditions de ce règlement.

En revanche, en cas de mauvais comportement,



1. Mes parents seront avisés,
2. En cas de persistance, je serai convoqué(e) avec mes parents en mairie et risque d'être exclu de la garderie.

Date et signatures des parents :

Signature de l'enfant :